FINANCES & RESSOURCES HUMAINES

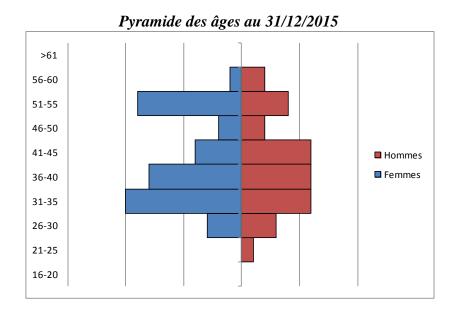
Le Service Finances/Ressources a en charge :

- 1. L'élaboration et de l'exécution des trois budgets du Syndicat: Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement non collectif :
 - Paiement des entreprises dans le cadre des marchés publics passés par le Syndicat (environ 200 marchés par an);
 - Suivi et encaissement des subventions du Conseil Général, Agences de l'Eau et autres financeurs;
 - Suivi et encaissement des redevances eau potable et assainissement collectif;
 - Encaissement des autres recettes (redevances du service public d'assainissement non collectif, inspection TV, PFAC,...);
 - Gestion active de la Dette ;
 - Gestion de l'actif du Syndicat.
- 2. La clôture des comptes et de la production des comptes administratifs
- **3.** La gestion des ressources humaines : gestion de la paye, formation professionnelle, recrutement, suivi des instances représentatives du personnel (DUP, CHSCT),...
- 4. Le suivi des sinistres et la gestion des assurances

Afin de mener à bien ces missions, le service dispose de 10 personnes : un chef de service et 9 agents.

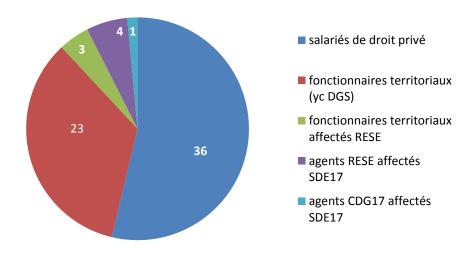
I - Le Personnel

Au 31 décembre 2015, l'effectif du Syndicat des Eaux est de **67 salariés**. Il est composé de 37 femmes et de 30 hommes avec une moyenne d'âge de 41 ans.

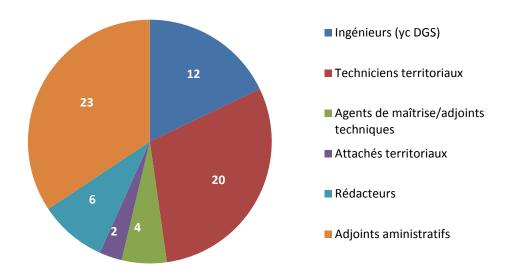


Au regard du statut : 26 sont titulaires de la fonction publique territoriale, 35 sont en contrat à durée indéterminée et 1 en contrat à durée déterminée. 5 sont des agents mis à disposition (4 dont l'employeur est la RESE, 1 employé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale).

Répartition par statut au 31 décembre 2015

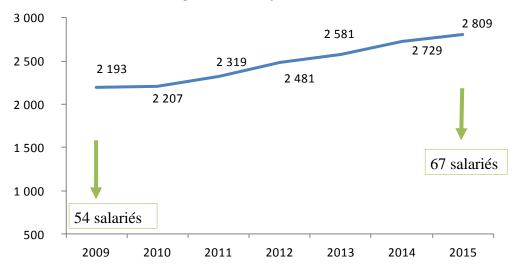


Répartition par cadre d'emplois au 31 décembre 2015



Les charges nettes de personnel s'élèvent pour cet exercice à 2809 K€ contre 2729 K€ en 2014.





II – Les chiffres clés du Budget EAU POTABLE

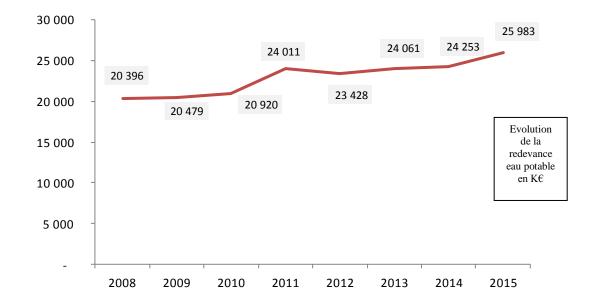
Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

Recette de fonct.	2015	en%
Produits des services	30 429	83,35%
Participations budgets annexes*	3 342	9,15%
Subventions exploitation	232	0,64%
Autres produits exploit.	723	1,98%
Produits exceptionnels	245	0,67%
Quote part de subv./res.	1 338	3,66%
Divers	200	0,55%

Total des recettes	36 500	100%
rotal des recettes	30 509	100%

^(*) Quote-part de charges de personnel et de charges générales des budgets assainissement collectif et assainissement non collectif + remboursement RESE

La redevance amortissement représente presque 26 millions d'euros en 2015, soit plus de 71% des recettes de fonctionnement. Les ventes d'eau en gros se sont élevées à 4,45 millions d'euros.



Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

Total des dépenses

Dépense de fonct.	2015	en %
Charges générales	5 166	25,76%
Charges de personnel	3 007	15,00%
Autres charges courantes	210	1,05%
Charges financières	1 347	6,72%
Charges exceptionnelles	666	3,32%
Dotat. au amort. et Prov.	9 655	48,15%

48,15% des dépenses de fonctionnement de l'exercice sont consacrées aux dotations aux amortissements et constituent une part fondamentale de l'autofinancement du Syndicat des Eaux.

20 051

100%

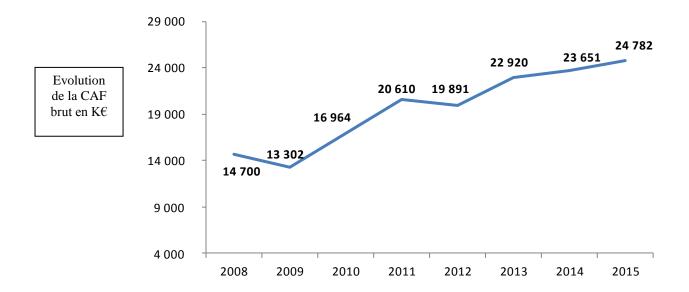
Les charges à caractère générale recouvrent en particulier 1,3 million d'euros d'achat d'eau en gros et 2,1 millions d'euros de refacturation interne avec la RESE (facture « littorale »).

L'exécution de l'ensemble des dépenses du personnel s'effectue dans le budget eau potable. Lors des opérations de clôture des comptes, il est constaté dans ce dernier une recette correspondant à l'addition de la quote-part du budget assainissement collectif (1 164 K€) et de la quote-part du budget assainissement non-collectif (497 K€). Les dépenses de personnel du budget eau s'élèvent ainsi à 1 346 K€ et, déductions faîtes des recettes liées à l'encaissement des indemnités journalières et des remboursements de la RESE pour la mise à disposition de personnel, à une charge nette de 1 147 K€.

Les charges financières 2015 (1,347 million d'euros) sont en augmentation de 18% par rapport à 2014. Elle est due à la prise en charge des annuités 2014 et 2015 de la dette de Royan.

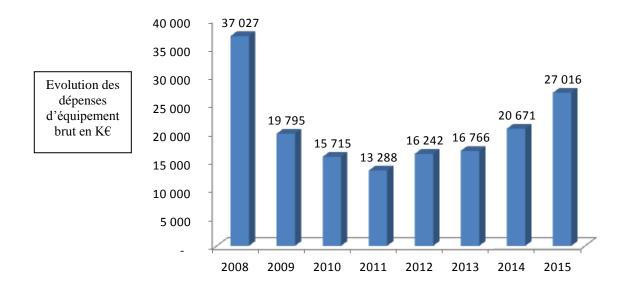
Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

La section d'exploitation dégage un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2015 de plus de 16,5 millions € en augmentation de +7.82% par rapport à 2014. L'autofinancement brut calculé ressort à 24,7 millions d'euros.



Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement

Sur l'exercice 2015, le Syndicat des Eaux a investi pour plus de 27 millions d'euros.



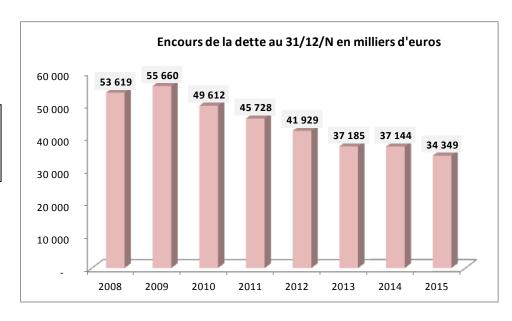
Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) l'encaissement de subventions dont 636 K€ du Conseil Départemental de la Charente Maritime et 2 700 K€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire. Par contre, le Syndicat a bénéficié de 804 K€ d'avances remboursables des Agences de l'Eau.

Tableau de financement	2015
dépenses équipement brut	27 016
autres dépenses d'investissement	68
dépenses d'investissement	27 084
recettes d'investissement	4 187
dont	
subventions CD17	636
subventions Agences Eau	2 700
subventions diverses	22
Autres recettes	25
Avances remboursables	804
autofinancement net	21 452
variation fonds de roulement	- 1445
fonds de roulement de clôture	27 794

L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2015, l'encours de la dette sur le budget eau est de 34 349 k€. La capacité dynamique de désendettement est inférieure à 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).





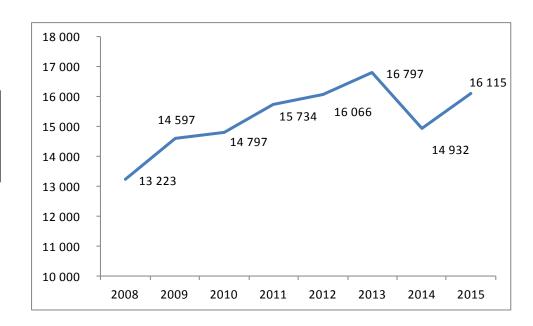
III – Chiffres clés du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

	2015
Produit des services	17 273
Subventions d'exploitation	10
Autres produits de gestion courante et divers	46
recettes exceptionnelles	695
Quote part de subv. transférée au résultat	1 460
Recettes de fonctionnement de l'exercice	19 484

La redevance assainissement collectif est de 16,1 millions d'euros en 2015. La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a nettement diminué par rapport à 2014, elle est de 874 K€.

Evolution de la redevance assainissement collectif en K€



Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

Dépense de fonctionnement	2015
Charges générales	725
Charges de personnel	1 164
Charges financières	825
Charges exceptionnelles	299
Dotat. au amort. et Prov.	9 772

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	12 785
Depenses de fonctionnement de l'exercice	12 /63

Les dotations aux amortissements représentent trois quart des dépenses de fonctionnement. C'est ainsi un montant de 9,772 millions d'euros qui vient alimenter la capacité d'autofinancement du Syndicat.

Les charges financières ont diminué par rapport à 2014 (-11.6%), conséquence d'une diminution de l'encours de la dette et de son coût (les taux variables sont bas voire négatifs).

Les dépenses de personnel ne participent qu'à hauteur de 9.1% des dépenses totales de fonctionnement (1 122 K€ contre 1 067 K€ en 2013).

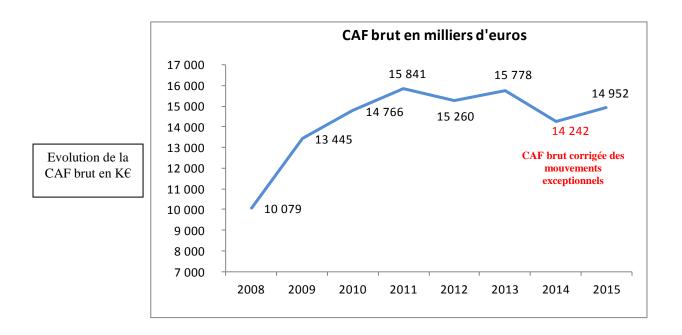
Avec 725 K€, les charges générales sont sensiblement au même niveau que l'année précédente.

Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

recettes de fonctionnement	19 484
dépenses de fonctionnement	12 785

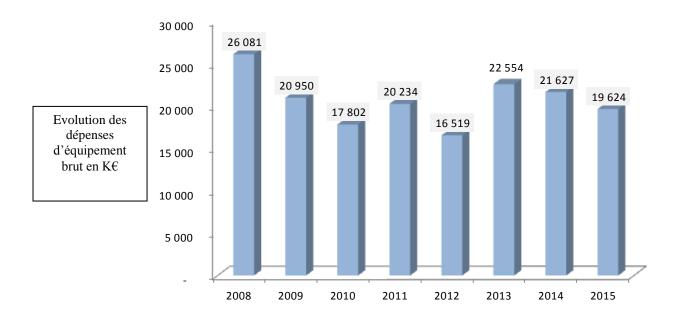
résultat de l'exercice	6 699

La section d'exploitation dégage un excédent de 6.699 millions d'euros. L'autofinancement brut s'élève à 14 952 K€. Comparé à l'exercice précédent, il s'améliore de 710 K€ (la CAF de 2014 retracé dans le graphique ci-dessous est calculée en déduisant les mouvements exceptionnels liés à la dissolution des syndicats de base)



Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2015, le Syndicat des Eaux a investi pour plus de 19,6 millions d'euros

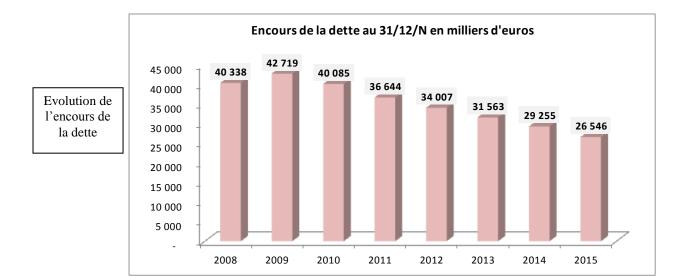


Syndicat des Eaux de Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement l'encaissement net). par dont 5.72 millions subventions d'euros du Conseil Départemental de la Charente Maritime et 4,564 millions d'euros des Agences de Le recours à l'emprunt bancaire n'a pas été nécessaire. Par contre, le Syndicat a bénéficié de 241 K€ d'avances remboursables des Agences de l'Eau.

Tableau de financement	2015
dépenses équipement brut	19 624
recettes d'investissement	22 790
dont	
subvention CD17	<i>5 722</i>
subvention Agences Eau	4 564
Autres subventions	198
Avances remboursables	241
autres recettes	63
autofinancement net	12 002
variation fonds de roulement	3 166
fonds de roulement de clôture	10 134

L'encours de la dette en milliers d'euros

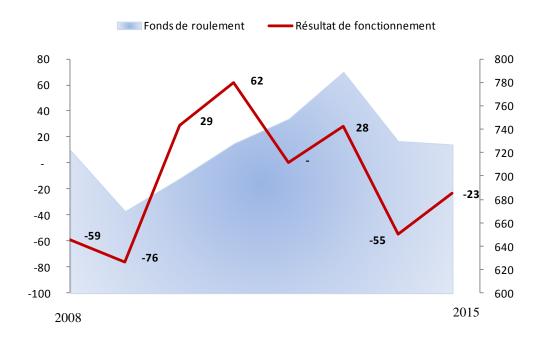
Au 31/12/2015, l'encours de la dette sur le budget assainissement collectif est de 26,5 millions. La capacité dynamique de désendettement est inférieure à 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).



IV – Chiffres clés du Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget assainissement non collectif est essentiellement un budget de fonctionnement. Les quelques dépenses d'équipement sont des dépenses liées à l'acquisition de véhicules de service et de mobiliers.

Ses recettes de fonctionnement sont très corrélées à la conjoncture économique et immobilière. Le résultat 2015 ressort déficitaire à -23 K€ malgré l'effort sur les dépenses de fonctionnement qui sont en diminution de -3.8% par rapport à 2014. Le fonds de roulement reste toutefois à un niveau conséquent.



recettes et dépenses de fonctionnement en K€ 2008-2015

